



Etat Annuel 2023 des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal d'Aize

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales

Prénom / Nom	Fonction	Au titre de la ville d'Aizenay		Au titre de la Communauté de communes Vie et Boulogne		Au titre du SyDEV
		Indemnité brute mensuelle au 31/12/2023	Pour 2023	Indemnité brute mensuelle au 31/12/2023	Pour 2023	Remboursements de frais
Franck ROY	Maire	2 105,06 €	25 074,06 €	909,12 €	10 828,80 €	36,48 €
Serge ADELEE	Adjoint au Maire	841,29 €	10 020,90 €			
Marcelle TRAINEAU	Adjointe au Maire	841,29 €	10 020,90 €			
Christophe GUILLET	Adjoint au Maire	841,29 €	10 020,90 €			
Françoise MORNET	Adjointe au Maire	841,29 €	10 020,90 €			
Philippe CLAUTOUR	Adjoint au Maire	841,29 €	10 020,90 €			
Claudie BARANGER	Adjointe au Maire	841,29 €	10 020,90 €			
Sylvain CHALLET	Adjoint au Maire	841,29 €	10 020,90 €			
Isabelle GUERINEAU	Adjointe au Maire	841,29 €	10 020,90 €			
Corinne ARNAUD	Conseillère municipale déléguée	150,77 €	1 795,86 €			
Delphine ROBIN	Conseillère municipale déléguée	150,77 €	1 796,86 €			
Roland URBANEK	Conseiller municipal délégué	150,77 €	1 796,86 €			